



N° 128

Bulletin d'informations municipales de Mars 2021



Mairie de LA FLAMENGRIE

54 route nationale

02260 LA FLAMENGRIE

 03 23 97 26 21

Fax 03 23 97 33 50

Mail mairie.laflamengrie@wanadoo.fr

Site internet www.laflamengrie.fr

Facebook Mairie Flamenarie

*Ouverture du secrétariat de mairie :
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30*

Bulletin imprimé par la mairie de La Flamengrie

INFORMATIONS PRATIQUES

PERMANENCE DU MAIRE : Mr Jean FOURDRIGNIER

Chaque jour ouvrable entre 11 heures et 12 heures ou sur rendez-vous le mercredi de 17H00 à 19H00

☎ 06 87 14 77 33 E-mail mairie.laflamengrie@orange.fr

PERMANENCE DES ADJOINTS : Sur rendez-vous

Pierre ALLONSIUS ☎ 06 37 94 10 65 E-mail allonsius.pierre@gmail.com

Le lundi, mercredi, vendredi de 10H00 à 12H00

Marie DETERME ☎ 07 68 17 09 56 E-mail haiebergere@free.fr

Le mardi, jeudi 10H00 à 12H00

Stéphane CUISSET ☎ 06 40 26 81 43 E-mail stephanecuisset02@gmail.com

A convenir

SOMMAIRE

PAGE 3	Edito du Maire
PAGE 4	Départ à la retraite
PAGE 5	Protection participation citoyenne
PAGE 6	Les travaux
PAGE 7	La Micro-Folie
PAGE 8	A votre service
PAGE 9	Communication
PAGE 10	Le mot de l'école
PAGE 13	Délibérations d'antan
PAGE 14	Commission extra-municipale
PAGE 16	Compte rendu CM du 11 janvier 2021
PAGE 19	Comptes rendu CM du 1 ^{er} mars 2021
PAGE 22	Etat Civil
PAGE 23	Infos utiles
PAGE 24	Alertes sms mobile



L'EDITO du Maire

Chères Flamengroises, Chers Flamengrois,

*Voilà un an que l'Equipe en place et moi-même avons été élus ;
Nous avons prévu de vous rencontrer, d'organiser des manifestations pour vous rassembler mais avec l'arrivée du Virus il n'en est rien.*

*Nous serons prêts le moment venu pour animer à nouveau notre Village, soyez-en sûrs ;
En attendant nous nous devons tous ensemble de respecter le confinement, les gestes barrières, bref, faire tout pour nous protéger et protéger les autres.*

*Malgré ce contexte, nous œuvrons pour améliorer le confort au quotidien et plusieurs projets devraient voir le jour cette année : Accès au Terrain de Sports, Equipement du Terrain de Sports (City-Stade, Pump-Track), Création d'un ascenseur à la Mairie, etc...
Nous sommes sur ces dossiers en attente des accords de subvention.
Vous pourrez découvrir les différents projets au fil de ce bulletin et dans les Comptes-rendus du Conseil Municipal.*

*Je profite de ces quelques lignes pour vous rappeler que dès que vous envisagez des travaux (construction, changement de destination d'un local, arrachage de haie pour installation d'une clôture en grillage, etc...), il vous faut vous rapprocher de la Mairie afin de qualifier si ces travaux nécessitent une demande de Permis de construire, voire une déclaration de travaux.
Je serai très vigilant sur ce sujet, car il existe à LA FLAMENGRIE un Plan Local d'Urbanisme qui fixe les règles de ce que nous pouvons faire ou ne pas faire, et je suis confronté à quelques problèmes dans ce domaine (avec rappel récent de la Sous-Préfecture).
Je trouve anormal de devoir faire modifier des projets à ceux qui font une demande alors que d'autres font des travaux sans aucune demande et donc parfois dans l'illégalité avec toutes les conséquences inévitables.*

*Pour rappel, je vous invite à vous inscrire sur l'application « MES ALERTES .FR » comme indiqué en dernière page de ce bulletin ;
Une simple inscription suffit et en cas d'alerte (bus qui ne passe pas le matin à cause de chutes de neige par exemple, tout récemment information sur la panne d'accès Internet), nous adressons un SMS commun que vous recevez instantanément. Et c'est totalement gratuit pour vous.*

Le printemps est arrivé, malgré les contraintes qui nous sont imposées, profitez de la nature et fleurissez vos maisons, nous sommes en train de remettre en place un concours des Maisons Fleuries.

Bon printemps à Vous.

Jean Fourdrignier

Départ à la retraite

Après 25 années passées au service de la commune et de ses habitants, Jean CARION a fait valoir ses droits afin de bénéficier d'une retraite bien méritée. Ses collègues et la municipalité lui ont offert des cadeaux afin de rester actif! Ce touche à tout et grand bricoleur sera remplacé par Mr Romain CLAISSSE, 36 ans, habitant du village.



Romain CLAISSSE, nouvel employé



Voisins vigilants et participation citoyenne

En prélude de la réunion du conseil municipal du 1^{er} mars, la brigade territoriale de contact de Sains-Richaumont est venue présenter aux membres du conseil la participation citoyenne.

La participation citoyenne s'appelait « voisins vigilants », nom repris depuis par une société privée qui propose un service payant, alors que celui de participation citoyenne, géré par la gendarmerie est gratuit.

La démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique.
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale. Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier.

Une décision quant à l'adhésion de la commune sera délibérée lors d'une prochaine réunion de conseil. Si vous trouvez la démarche intéressante, merci de faire connaître votre opinion en mairie afin de pouvoir faciliter le choix des conseillers municipaux lors de cette décision.



LES TRAVAUX

*L'hiver s'achève, nous n'avons pas connu beaucoup d'intempéries ;
Une semaine avec un peu de neige, mais, étant bien équipés, les employés ont pu déneiger et saler rapidement les voies les plus dangereuses, et fort heureusement cela n'a pas duré.*

A l'Automne, plusieurs courriers ont été envoyés afin de faire tailler et entretenir les haies bordant les voies communales.

Je suis satisfait des travaux qui ont été effectués dans les meilleurs délais, et il ne reste à ce jour que quelques retardataires qui, sûrement par manque de moyens matériels (je ne pense pas que ce soit par manque de bonne volonté) n'ont pas encore fait le nécessaire ;

Je suis confiant pour que cela soit fait rapidement pour le bien-être de tous.

En cette période printanière, les travaux d'entretien paysagers vont reprendre, et l'embauche d'un ouvrier dont c'est la spécialité, en remplacement de Jean CARION (celui-ci ayant fait valoir ses droits à la retraite le 28 Février), va y contribuer ;

C'est Romain CLAISSE, de la Rue du Château qui nous a rejoint, nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

Et c'est avec tous ces travaux d'entretien que notre Village passera l'année dans un cadre agréable.

Pour des raisons de stationnement, un marquage au sol du Parking de la Salle des Fêtes vient d'être fait. Vous disposez désormais d'une cinquantaine de places de stationnement marquées avec le Parking de la Mairie.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour me faire part des moindres problèmes que vous pourriez rencontrer au quotidien ;

Je ferai le maximum pour trouver des solutions au plus vite, en vous remerciant de votre compréhension, pour le bien vivre ensemble.

Pierre Allonsius, 1^{er} adjoint.



La Micro-Folie

Le projet novateur Micro-Folie est porté par le Ministère de la Culture et coordonné par La Villette.

La Micro-Folie Mobile, la seule en France, sera à

La Flamengrie du 6 au 16 avril à la petite salle des fêtes.

Les conditions sanitaires actuelles ne permettront pas une ouverture au public, seuls les enfants du groupe scolaire pourront bénéficier du dispositif avec leurs enseignants.



Ils pourront ainsi :

- **découvrir les chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles**, grâce à leurs contenus via le dispositif du Musée Numérique. Le Musée Numérique est une application réunissant plusieurs centaines de chefs-d'œuvre d'établissements culturels et musées à découvrir sous forme digitale, composant une galerie d'art virtuelle unique, mêlant arts visuels, design, architecture, spectacles vivants et contenus scientifiques. En plus du Musée Numérique, un espace de réalité virtuelle est à disposition pour permettre aux visiteurs d'explorer des mondes à 360°.
- **Réaliser des ateliers créatifs**, à travers la mise à disposition d'un Fab Lab.



Musée Numérique :
30 tablettes et
2 casques de réalité virtuelle



Fab Lab :
Imprimante 3D - 10 cartes de
programmation informatique - Presse à
T-Shirt - Kit Dremel Machine de
découpe - Machine à coudre

A VOTRE SERVICE

Actuellement présent sur la commune, l'alambic peut vous accueillir sur rendez-vous



DISTIFRUITS

WACKMENKO Boris

ALAMBIC

06 64 34 32 43
06 70 66 00 10

Une nouvelle assistante maternelle agréée est également présente sur la commune

Assistante maternelle agréée

*Je suis à votre disposition sur
La Flamengrie
(02)*

 **0670037372**
Céline Rosin

COMMUNICATION

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'élagage
- des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épluchures de fruits et légumes

A savoir : les déchets verts font partie des biodéchets.

Que faire de ses déchets verts ? Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie)

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Ensemble, soyons magiques !
> 19, 20 et 21 mai
Reporté au mois de mai, si les conditions sanitaires le permettent
Hauts-de-France PROPRES
#hdfpropres
RETROUVEZ LES POINTS DE COLLECTE SUR
hautsdefrancepropres.fr
Partenaires
bleu 3 hauts-de-france
Métropole de Lille
Métropole de Valenciennes
Métropole de Roubaix
Métropole de Dunkerque
Métropole de Valenciennes
Métropole de Lille
Métropole de Valenciennes
Métropole de Roubaix
Métropole de Dunkerque

L'AVENIR DE L'EAU DÉPEND DE NOUS !
VOUS
Du 1^{er} Mars au 1^{er} Septembre 2021
SOYEZ ACTEURS
DONNEZ VOTRE AVIS
SUR LE SDAGE 2022 - 2027
DU BASSIN ARTOIS - PICARDIE
www.agissons pourleau.fr
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
L'eau

MOT DE L'ECOLE

Classe des MS-6S



En travaillant sur le thème de l'hiver, les petits et les moyens ont découvert les traces laissées par les animaux dans le livre de « La Moufle ». Ils se sont donnés à coeur joie pour laisser leurs propres empreintes avec la peinture.

Pour fêter les rois, nous avons confectionné des belles couronnes, et nous avons fait 2 galettes des rois.

Nos expériences sur l'air.

Pendant nos séances de sciences, nous nous sommes interrogés sur l'air. En effet, nous en entendons parler, mais savons-nous vraiment qu'est-ce que l'air, où pouvons-nous la trouver... Lors de notre première discussion nous avons remarqué que nous avons beaucoup de questions ! C'est donc en jouant les scientifiques que nous allons essayer d'y répondre grâce à différentes expériences.



Nos premières questions : où pouvons-nous trouver de l'air ? Est-ce que l'on peut l'attraper ?

Pour cela, nous avons imaginé notre expérience en choisissant le contenant, le lieu et la manière de faire.

Certains ont décidé de courir avec leur sac, d'autres ont choisi de ne pas bouger et de fermer le



sac rapidement ou encore de bouger uniquement le sac avant de le fermer.

Grâce à cette expérience, nous sommes désormais capables de dire que nous pouvons attraper l'air. Nous savons également que l'air est présent partout autour de nous.

La classe de CP avec maîtresse Faustine Cingland



Classe de CP/CE1A : l'occasion de Mardi Gras, certains élèves sont venus à l'école avec : leur déguisement. Cette manifestation sera à renouveler l'an prochain à plus grande échelle compte-tenu de la réaction des enfants.



Début mars commencent les classes d'eau. Gwenaël nous a présenté le projet de création d'une mare.

Nouvelles arrivées dans les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1

Des princesses, un samouraï, Spiderman, Cléopâtre, mais aussi des sorcières, un policier ou encore un ange sont arrivés à l'école le mardi 16 février. Les maitresses se sont demandées ce qui s'était passé pendant la nuit. Qu'était-il arrivé à leurs élèves !!! Ouf... C'est Mardi Gras !





Début de la classe d'eau

Tous les élèves de l'école participent au projet « classe d'eau » durant tout le mois de mars. Les élèves vont creuser une mare dans le jardin.

Guénaél, animateur du CPIE de Merlieux, est venu mardi, 9 Mars présenter le projet à tous les enfants.

Les élèves de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont dessiné le plan de la mare.



On mesure le terrain.



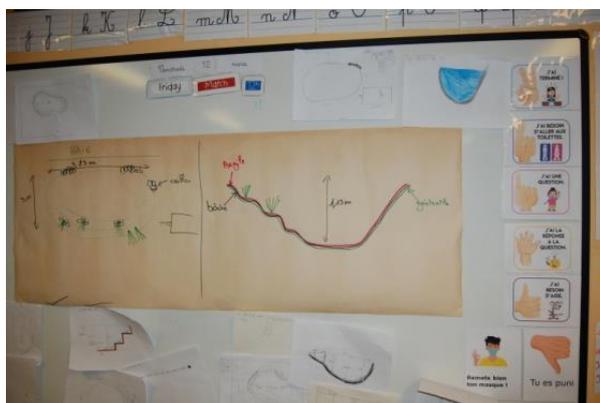
On prélève de la terre.



On se réunit pour dessiner le plan de la mare.



On présente notre projet à la classe



Voici le résultat !

Classe des CM1/CM2



LES DELIBERATIONS D'ANTAN

Une personne originaire de LA FLAMENGRIE et férue de Généalogie, a collecté au fil de ses recherches les Délibérations du Conseil Municipal de notre Village.

Nous allons vous faire découvrir dans cette nouvelle rubrique, des décisions prises il y a quelques années, et qui pour certaines restent toujours d'actualité 200 ans plus tard !!

10/03/1804

L'assemblée du conseil municipal, convoquée extraordinairement, au lieu ordinaire de tenir nos séances, et heures indiquées, à l'effet de délibérer sur les moyens de pourvoir aux réparations des chemins vicinaux, et après avoir pris les mesures nécessaires, pour obtempérer aux ordres de la sous-préfecture de Vervins, et aux intérêts les plus essentiels des habitants de la commune.

Disant que le dépérissement de la majeure partie des chemins provient du défaut des fossés négligés ou nécessaires à faire par les propriétaires riverains pour l'écoulement des eaux, ce qui occasionne leur dégradation qu'on pourrait prévenir en obligeant les propriétaires à entretenir ces fossés, et en faire, si le besoin l'exige, transporter les terres sur l'intérieur du chemin.

Il existe aussi un autre inconvénient qui est que certaines eaux qui descendent de différents chemins, qui nuisent à d'autres en dessous qui peuvent avoir en leur cours dérangés depuis plusieurs années et que dans plusieurs endroits, elles pourraient prendre un autre cours, sans préjudice à aucun particulier.

Le conseil remarque également qu'il conviendrait d'abattre ou couper les arbres de haute futaie et de tondre les haies qui couvrent lesdits chemins de manière à les empêcher de sécher et qu'il conviendrait à obliger les propriétaires à le faire dans tous les endroits où ils peuvent être nuisibles.

Il y a aussi certains endroits dans les cours desdits chemins qui se trouvent étroits pour pouvoir se débarrasser d'une voiture de rencontre et qu'il serait utile d'être autorisés à faire élargir dans les endroits nécessaires.

Ainsi arrêté par nous membres composant le conseil municipal en séance extraordinaire



LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE

« NATURE ENVIRONNEMENT AGRICULTURE ECOCITOYENNETE »

Première réunion le 23 février 2021

Présents : Agnès ROUSSEAU, Pierre ALLONSIUS, Jean FOURDRIGNIER, Quentin VANDENBROECKE, Etienne FALENTIN

Excusés : Hubert DUPONT, Victoria BONDUÉL Absents : Francis HEUCLIN Secrétaire de séance : Etienne FALENTIN

1- / Rappel des objectifs consignés dans la Charte de fonctionnement des commissions extra municipales :

- Politique municipale de démocratie participative et de concertation avec les habitants
- Associer les citoyens sur des grands thèmes de la vie communale
- Proposer des sujets d'information et de discussion
- Elaborer des projets qui, après approbation par l'assemblée, seront soumis au Conseil Municipal, pour en débattre, éventuellement délibérer avant un retour à la commission
- Emettre des avis sur des questions ou des dossiers soumis par la municipalité

2- / Rappel du contexte de la commission :

- 150 exploitations sur la commune en 1958 - Une trentaine aujourd'hui
- Peu d'installation en agriculture, des exploitations qui s'agrandissent
- Des infrastructures plus forcément adaptées au matériel utilisé et aux pratiques actuelles
- Davantage de « citadins » reviennent vivre à la campagne avec des aspirations propres (tranquillité, bien être, envie de nature)
- Des contraintes réglementaires ou législatives croissantes mais à intégrer dans les réflexions

3- / Présentation des membres - Objectifs et attentes de la participation à la commission :

- Faire valoir les intérêts de l'agriculture et des agriculteurs en tant qu'acteurs quotidiens et porteur d'activité économique au sein de la commune
- Pouvoir partager son avis et débattre du rôle de la profession agricole dans la vie communale
- Favoriser le vivre ensemble (respect et bienveillance) et la cohabitation entre des opérateurs professionnels (les agriculteurs) et les autres citoyens de la commune
- Pouvoir débattre sans idéologie et sans discorde sur des sujets pouvant prétendre à antagonisme
- Rappeler sous des formats pédagogiques les droits et les devoirs de tous en matière de nature, d'environnement, d'agriculture et d'écocitoyenneté
- Faire connaître et valoriser le monde agricole
- Optimiser la collecte et la valorisation des déchets au niveau communal
- Protéger et valoriser la biodiversité

4- / Proposition de sujets, de thème de travail, de réflexions sur les fonctionnements de la commission

La commission a constaté que de nombreuses « contraintes légales » venaient modifier ou entraver le bon fonctionnement et le quotidien des opérateurs économiques, des agents et représentants municipaux et d'une manière plus générale des citoyens de la commune, pouvant parfois être source de conflits. Les membres



présents en ont de ce fait exprimé un des objectifs de la commission, à savoir tirer les bénéfices de ces contraintes en trouvant des alternatives (quel coût ? quelle valorisation ?) et favorables à l'ensemble des concitoyens flamengrois.

Parmi les thèmes évoqués :

- Entretien des voiries en cas de salissures lors des chantiers agricoles, notamment en période de récolte :
 - ✓ Volonté d'une communication (type charte) :
 - Rappel de la réglementation (signalisation, nettoyage...)
 - « Règles de bon sens » que ce soit du côté de la profession agricole que des usagers de la route => Favoriser également la tolérance, éviter « l'instantanéité des réactions »
 - Diffuser et appliquer y compris aux personnes « extérieures » de la commune (mais exploitant des parcelles sises à La Flamengrie).
 - Solliciter sans obliger : l'objectif premier de la commission extra-municipale n'est pas de « gendarmier »
 - Trouver et mettre en œuvre des solutions pour favoriser l'application de la charte :
 - Créer un ou des points de pompage pour trouver la ressource en eau pour le lavage des routes
 - Créer des zones « terres plein » pour favoriser le croisement des véhicules...
 - Proposer et faciliter l'utilisation de matériels type balayeuse...
- Optimisation de la collecte et de la valorisation des déchets :
 - ✓ Profiter du changement imposé par la communauté de communes de la Thiérache du centre dans la gestion des déchets et de l'extension des consignes de tri (cf. compte rendu du bureau communautaire du 28/01/21 distribué par M. le Maire) pour réfléchir sur d'autres points de collecte collectifs que le verre sur la commune
 - ✓ Promouvoir des éléments facilitant le compostage pour réduire le volume de déchets « tout venant » allant dans le sens de la mise en œuvre de la tarification incitative
 - ✓ Communiquer avant de « faire la chasse » aux décharges sauvages. A ce propos, M. le Maire a évoqué un cas rencontré sur la commune d'une décharge sauvage dont l'auteur a été identifié, poursuivi et condamné par la justice (amende de 1500 €) après une plainte déposée de sa part dans son rôle de 1^{er} magistrat de la commune. Il réitérera cette action autant que nécessaire.
- Protection, entretien et valorisation de la biodiversité
 - ✓ Suite à l'interdiction de brûlage des déchets verts (depuis 2017), étudier à leur valorisation (déchetage...) et à leur utilisation (filère, utilisation collective, commercialisation...)
 - ✓ ...

Ces thèmes ne sont qu'un point de départ aux idées à travailler. Il est demandé aux membres de prévoir pour la prochaine réunion 2 ou 3 thèmes supplémentaires pour abonder la base de réflexion et établir le planning de travail à suivre.

Remarque de fonctionnement de la commission :

Pour tenir compte des contraintes professionnelles et personnelles des différents membres de la commission, il est demandé si possible de planifier les réunions au moins une dizaine de jours à l'avance et si possible en fin de journée. Cette remarque voit son application bien entendu en fonction du respect des règles sanitaires en cours.

Pour les échanges entre les membres, ne pas hésiter non plus à faire valoir les communications par mail.

CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

Etaient présents : Pierre Allonsius, Jean-Noël Bertrand, Vanessa Delcour, Odile Caplain, Alain Thiéfaïne, Marie Determe, Monique Lequy, Delphine Savareux, Jean-Charles Coupez, Stéphane Cuisset, Jean-Patrice Lejeune, Sandrine Heuclin, Agnès Rousseau, Jean Fourdrignier, Isabelle Lejeune.

Assiste à la réunion : Lydie Clément

Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2020. Il n'y a aucune question, et le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Subventions : la demande DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux) doit obligatoirement être déposée pour le 15 janvier dernier délai.

Il a été décidé de présenter 3 projets :

- Equipement du terrain de sports
- Accès au terrain de sports
- Ascenseur à la mairie

Le maire donne la parole à Pierre Allonsius, 1^{er} adjoint afin de présenter le :

Projet d'installation d'équipement au terrain de sports :

- City stade jumelé avec un skate parc
- City stage jumelé avec un pump track

Tous les conseillers ont reçu la documentation concernant ces installations ; il semble que le skate parc s'adresse plus à des jeunes adolescents beaucoup plus confirmés pour ce genre de pratique. D'autre part, nous ne pourrions pour l'instant qu'installer 5 éléments. Le pump track s'adresse lui à une population intergénérationnelle. Au niveau de l'emplacement, les deux propositions seraient installées sur l'ancien terrain omnisports. La surface correspond à ces deux installations. L'avantage est que le terrain est prêt et n'augmenterait pas la facture.

Le 2^e projet recueille l'aval de toute l'assemblée et il est adopté à l'unanimité.

Projet concernant l'accès au terrain de sport

Le maire rappelle que ce projet a déjà été évoqué à plusieurs reprises par la présente municipalité, mais n'a jamais abouti. En effet, il semble indispensable qu'il y ait un accès en face de l'école, ce qui permettra aux enseignants d'emmener les enfants sur le terrain, ce qu'ils refusent catégoriquement actuellement à cause de la route nationale. Tout le monde est d'accord pour le projet présenté avec une entreprise de la région et Jean est chargé de présenter le dossier pour l'obtention des subventions.

Projet ascenseur de la mairie ;

Jean rappelle que la mairie a un étage qui n'est plus occupé à ce jour. Afin de pouvoir réhabiliter les locaux et être en conformité avec la loi, il serait utile d'installer un ascenseur, ce qui permettrait à toute personne de monter y compris dans la salle des mariages.

Projet adopté à l'unanimité.

Jean est chargé de présenter le dossier pour l'obtention des subventions.

Recrutement d'un adjoint technique territorial : présenté par Pierre Allonsius ;

Monsieur Carion Jean a fait valoir ces droits à la retraite. Il devrait cesser son activité professionnelle le 28 février 2021. 5 personnes ont postulé. 1 candidature a été retenue.

A ce jour, ce monsieur est chef d'équipe dans une entreprise d'espaces verts. Il possède le CACES, le certiphytos, il sait maçonner, il a des notions en électricité... il semble être le parfait employé à « toutes mains ». Les conditions d'embauche lui conviennent (salaire, horaires, conditions de travail...)

Tout le monde est d'accord. Adopté à l'unanimité

Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet et suppression du poste d'adjoint d'animation à temps non complet 25 heures. Présenté par Marie



Afin de permettre à Madame Balligand Sabrina d'occuper un emploi à temps complet -mairie- il serait souhaitable de transformer le poste de cet agent. En effet, elle est recrutée à la mairie sur un poste à 25 heures par semaine sur toute l'année (école, cantine, ménage, garderie) et 10 heures par le centre de gestion par contrat.

Elle a été contactée et a donné son accord. Le coût pour la commune ne serait pas très important, compte-tenu que nous remboursons au centre de gestion le salaire, des frais de déplacements, des congés et des frais de fonctionnement.

Il n'y a pas de question. Tous les membres du Conseil sont d'accord pour la création du poste à 35 heures et la suppression du poste à 25heures.

Régime indemnitaire RIFSEEP : présenté par Marie

Tous les conseillers ont reçu le tableau explicatif du versement du RIFSEEP

Elle rappelle que ce régime a été instauré en 2017 et a remplacé toutes les autres primes qui étaient versées au personnel territorial. Il se compose de 2 primes distinctes : l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) et du CIA (complément indemnitaire annuel). Ces deux primes sont versées mensuellement aux agents de la commune. Le CIA doit être versé une fois par an, un acompte pouvant être payé avec la paie de juin. Une délibération de 2017 a décidé de le verser mensuellement. Des montants plafonds ont été votés lors de CM précédents.

Ces primes sont versées aux agents selon des critères très précis et suivant une notation qui doit être réalisée par le maire (ou la personne désignée) avec l'agent noté lors d'un entretien annuel.

Il est donc souhaitable et afin de respecter les agents, les conditions d'attribution, et le budget, de changer les montants prévus et de noter correctement et selon les compétences de chacun en précisant que les montants actuels ne pourront pas être diminués (sauf changement de grade, de nouvelle nomination...)

Il est donc proposé au conseil d'adopter, pour l'ensemble du personnel la grille suivante :

IFSE : 2 500 €/annuel

CIA : 1 500 €/annuel.

Il n'y a pas de question.

Adopté à l'unanimité.

Adhésion au CNAS (comité national d'action sociale) présentée par Marie

Tous les conseillers ont reçu la présentation du CNAS

Marie rappelle que la loi de février 2007 a fait obligation à toutes les communes d'adhérer à un organisme d'action sociale pour le personnel. Elle précise que le CNAS est l'organisme le plus représenté dans les communes. D'autre part, le CNAS est une association loi 1901 qui apporte des prestations très importantes et très intéressantes pour tout le personnel : accompagnement social, secours, prêt, prestation mariage, naissance, décès, logement, travail, véhicule, étude, rentrée scolaire, vacances... Le coût de l'adhésion à charge de la commune est de 212 € (pour 2020) par agent

Elle propose, si vous en êtes d'accord d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2021

Tout le monde est d'accord et la délibération est adoptée à l'unanimité

Location salle des fêtes et petite salle : (présentée par Marie)

A ce jour, la location de la grande salle est de 200 € le WE pour les habitants de la commune et 260 € pour les personnes extérieures. La location de la petite salle n'est pas vraiment prévue mais se fait. Cependant, si on loue la grande salle (ou la petite) on a automatiquement la petite (ou la grande) en plus. Ce qui revient à dire que l'on a 2 salles pour le prix d'une. Il faut savoir que les 2 salles ne peuvent pas être louées en même temps à deux loueurs distincts car il n'y a qu'une cuisine. Cependant, il y a des portes qui séparent les salles et des toilettes au niveau des 2 salles.

Elle demande donc que les salles puissent se louer individuellement car elle ne trouve pas normal que les loueurs bénéficient des 2 salles et oublient souvent d'en nettoyer une, déménagent les tables de la cantine et ne remettent rien en place. Si les bénéficiaires veulent les deux salles, ils s'acquitteront des deux locations (petite et grande).

Proposition de tarifs :

grande salle	habitants de la commune	200 € le W.E.
	Extérieurs	260 € le WE
	Associations de la commune	gratuit
	Location 1 journée (Flamengrois)	100 €
	Locations 1 journée (extérieur)	150 €
	Vin d'honneur (pour tous)	100 €
	Café (pour tous)	40 €

Petite salle	habitants de la commune	100 € le W.E.
	Extérieurs	150 € le W.E.
	Associations de la commune	gratuit
	Location 1 journée (Flamengrois)	80 €
	Location 1 journée (extérieur)	100 €
	Vin d'honneur (pour tous)	60 €
	Café (pour tous)	30 €

La délibération est adoptée à la majorité : 14 voix Pour 1 abstention

Tarifs garderie et cantine pour les parents qui « oublient d'inscrire leurs enfants » présenté par Jean

Depuis la rentrée scolaire et espérant que les parents inscrivent leurs enfants à la cantine et à la garderie, il a été conçu un document qui permet l'inscription des écoliers à la semaine. Ce document est à remettre tous les vendredis pour la semaine suivante. Si certains parents jouent le jeu, d'autres ignorent complètement la demande. Si au niveau de la garderie, cela ne pose pas vraiment de problème c'est au niveau de la cantine que les problèmes arrivent.

Exemple : 70 enfants inscrits ---- 80 enfants à table

Il est donc proposé aux membres du CM de majorer les prix « cantine » pour les récalcitrants en espérant que cela pourrait être une mesure dissuasive. Il est proposé une majoration de 1 € par repas non réservé. Le nouveau logiciel devrait rendre la tâche un peu plus facile pour les réservations. En principe, devrait être opérationnel pour la rentrée de février. Mais il faudra toujours que les Parents fassent les inscriptions.

La délibération est mise aux voix : 10 voix Pour 5 voix CONTRE Adopté à la majorité

Convention avec le centre aéré de Clairfontaine : présenté par Jean

Jean avait rencontré le maire de Clairfontaine qui lui avait exposé le problème. En effet, un certain nombre d'enfants de la Flamengrie fréquente le centre aéré de Clairfontaine. Jusqu'à présent, la commune de la Flamengrie avait refusé de signer une convention avec la commune de Clairfontaine alors qu'elle l'avait signée avec la commune de la Capelle. Cependant alors qu'un accord verbal avait été donné sous réserve du vote, la commune de Clairfontaine a oublié de nous faire parvenir la convention. Nous l'avons reçu jeudi. Il est donc demandé à l'ensemble des membres du Conseil de se prononcer sur cette convention. Pas de question, et elle est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

La commune possède un certain nombre de chaises et tables quelque peu usagées mais qui peuvent encore être utiles. Ce matériel pourrait être prêté moyennant un chèque de caution afin de le récupérer. Une caution de 150 € pourrait être demandée et restituée lors du retour du matériel.

Une convention pourra être faite dans ce sens.

Tout le monde est d'accord et trouve l'idée très bonne.

Stéphane : nous informe du décès de Monsieur RIBAUT Daniel, (ancien PDG du Poulet du Nord). Il va faire une insertion dans la page Facebook de la mairie.

Il a reçu un recueil sur les villages fleuris qu'il remet à Agnès pour qu'elle puisse voir comment organiser un village fleuri à la Flamengrie avec l'équipe de sa commission Nature et Environnement.

Il a également réuni la commission sport et culture : un certain nombre d'idées ont été émises. Entre autres une journée « associative » qui pourrait regrouper toutes les associations de la commune pour une présentation complète de leurs activités.

Alain : souhaite qu'aucune association ne soit oubliée. En ce qui concerne, la bibliothèque, il a commencé à faire le tri.

Jean : voudrait surtout que l'on n'oublie pas « la flamengrie ensemble » qui jusqu'à présent gérait pour ainsi dire toutes les animations

Stéphane : s'en occupe. D'autre part, il a réservé la « micro-folie » pour le mois d'avril. Il nous tiendra au courant

Agnès : a été contacté par Mme Barbier pour l'aide aux devoirs.

Jean : précise qu'il a rencontré 3 ou 4 fois Mme Barbier sur ce sujet. Il lui a demandé les textes qui obligeaient la commune à créer ce service. Il faut savoir que si nous mettons en place l'aide aux devoirs avec les enseignants, cela va générer des frais relativement importants.

Il n'y a plus de question et la séance est levée vers 21 h 30, la secrétaire, Mme. DETERME.



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} MARS 2021**

Etaient présents : Alain THIEFAINE, Sandrine HEUCLIN, Jean-Patrice LEJEUNE, Agnès ROUSSEAU, Stéphane CUISSET, Jean-Charles COUPEZ, Delphine SAVAREUX, Marie DETERME, Monique LEQUY, Jean-Noël BERTRAND, Odile CAPLAIN, Pierre ALLONSIUS, Jean FOURDRIGNIER

Absentes excusées : Isabelle LEJEUNE, Vanessa DELCOUR
Mesdames Lejeune et Delcour ont donné pouvoir à Monsieur ALLONSIUS

Monsieur FOURDRIGNIER fait la présentation des gendarmes de Sains Richaumont qui représentent la brigade territoriale de contact venue présenter la participation citoyenne afin de prévenir la délinquance par une démarche simple et efficace. Présentation par un film qui a été fait par la gendarmerie afin de sensibiliser la population. Après la diffusion du film, l'adjudant-chef Faidherbe nous explique la mise en place de cette participation :

- Délégation de signature (maire ou adjoint)
- Faire un arrêté de création de cette participation citoyenne
- Transmission à la sous-préfecture ou préfecture
- Désignation des référents
- Achat des panneaux

Les référents peuvent être des habitants de la commune, des conseillers municipaux, des employés communaux...

Jean Fourdrignier : demande que tous les conseillers réfléchissent avant de prendre la décision d'adhérer ou non et de voir également pour la nomination des référents. La décision finale pourra être ratifiée lors du prochain conseil.

Tous les conseillers sont d'accord et pensent que cela peut être une bonne initiative

Délibération sur l'adoption du PV de la réunion du conseil municipal du 11 janvier 2021 :

Il n'y a aucune question, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération sur l'achat par la commune de la Flamenqrie d'une bande de terrain qui permettra après aménagement l'accès au terrain de sports en face du groupe scolaire

Jean Fourdrignier donne la parole à Pierre Allonsius afin de présenter le projet d'achat de la bande de terrain pour l'accès au terrain de sports. En effet, étant concerné par cette vente, il ne participera ni aux débats, ni au vote et sera absent pour cette présentation.

Madame Determe précise également qu'elle ne participera pas aux débats et qu'elle ne prendra pas part au vote.

Un plan de situation est remis à tous les participants il détaille exactement la situation des terrains

Monsieur Allonsius rappelle à l'assemblée que l'achat de cette bande de terrain est en cours depuis 7 ou 8 ans. Que les représentants de l'ancienne municipalité ont rencontré plusieurs fois le représentant de l'indivision propriétaire mais que l'affaire n'a jamais abouti malgré la bonne volonté de l'indivision.

Il a rencontré à son tour, Monsieur Rober Fourdrignier, représentant de l'indivision. Ils ont réussi à trouver un terrain d'entente.

Un géomètre assermenté est venu faire le bornage du terrain que la commune pourrait acheter pour l'accès à créer. Il faut une bande de terrain de 6 mètres de large soit au total 3 ares 69 pour un prix de vente de 15 € au m². Il précise également que pour l'achat de ce terrain, la commune peut bénéficier d'une subvention. D'autre part, il précise que pour l'instant il ne s'agit que de la bande terrain et que l'achat du terrain total est tout à fait dissocié de cet achat et pourra ultérieurement faire partie d'une autre discussion qui n'est pas prévue aujourd'hui.

Après discussion, Pierre Allonsius met cette proposition au vote : achat d'une bande terrain à l'indivision Fourdrignier, soit 3 ares 69 au prix de 15 € le m²

VOTANTS : 13

POUR : 12

ABSTENTION : 1

Adopté à la majorité

Délibération sur la levée de réserve des terrains appartenant à l'indivision Fourdrignier :

Présentée par Pierre Allonsius

Jean Fourdrignier et Marie Determe ne prendront pas part aux débats ni au vote.

L'indivision par l'intermédiaire de son représentant a fait la demande de levée de réserve sur les terrains dont elle est propriétaire. Après discussion entre les membres du conseil municipal, Pierre Allonsius met au vote la levée de réserve :

Votants : 13

Pour : 10

Abstentions : 3

Adopté à la majorité

Jean Fourdrignier revient afin de terminer l'ordre du jour. Il précise que pour l'aménagement du terrain de sports, la subvention de l'agence nationale du sport est en retard et celle de l'équipement sportif de proximité de la région n'est pas encore programmée mais est en cours.

Celle pour l'ascenseur : en cours, dossier envoyé

Celle pour l'achat de la bande de terrain : il faut envoyer la délibération en précisant le prix de vente.

Délibération permettant au maire d'engager 25 % du montant des investissements de l'année 2020 défalqué des remboursements d'emprunts avant l'adoption du B.P. 2021

Cette demande est faite conformément à la loi et en attendant le vote du budget primitif 2021 afin de pouvoir acheter 2 défibrillateurs (un pour la salle des fêtes -actuellement occupée par la cantine- et un pour le terrain de sports. Installation obligatoire. Montant prévu environ 4 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Délibération sur les astreintes du personnel : présentée par Marie Determe

Compte-tenu que le personnel technique est parfois sollicité pendant son repos hebdomadaire, vacances ou en dehors des heures de service, elle demande à l'ensemble de l'assemblée de vouloir bien accepter l'idée de faire faire des astreintes à ce personnel en particulier. Ces astreintes ne pourraient être décidées que par l'autorité municipale et que dans des circonstances particulières (neige, verglas, tempête...). Elles pourraient être instaurées pour une journée, un W.E ou une semaine. Elles seraient rémunérées au tarif prévu par les textes.

Il n'y a pas de question, et les « astreintes » sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses :

Jean-Patrice Lejeune : désire que Monsieur Romain Claisse, nouvel agent technique, soit présenté aux membres du conseil municipal

Jean Fourdrignier : pas de problème ; Monsieur Claisse sera convié lors du prochain CM pour sa présentation

Jean-Patrice Lejeune : voudrait que l'on mutualise l'acquisition de certains achats relativement onéreux avec d'autres communes, ce qui permettrait de faire baisser les prix

Jean Fourdrignier : est tout à fait d'accord. Il a d'ailleurs fait la demande à la CCTC pour, entre autres l'aménagement des terrains de sports ; Il a reçu une fin de non-recevoir.

Jean Fourdrignier : en information : installation à la Flamengrie de 4 bennes à verre – obligatoire- mais où les mettre sachant qu'il faut un terrain minimum de 11 m x10 m. Les installations seront faites le 1^{er} septembre 2021. Deux installées sur la R.N. et les 2 autres ??? une peut-être sur le terrain appartenant au Département à Haudroy mais à condition d'obtenir l'accord du département. Pour les autres, nous n'avons pas de terrains, donc nous attendons des suggestions.

Agnès Rousseaux : a fait la première réunion de la commission « environnement... ». il y avait 3 absents, mais elle est très contente car tout s'est très bien passée. Elle regrette seulement les 3 absences ; pour la prochaine réunion, elle enverra les convocations bien avant la date prévue afin que les participants puissent prendre toutes les dispositions nécessaires pour y assister. Dès que le PV sera fait, elle nous le communiquera.



Nettoyage de la commune : organisée par la région Hauts de France. Les années précédentes était prise en charge par la société de chasse de la rue des fidèles dont Agnès est la présidente. Pour cette année, normalement, elle va prendre contact avec la région. Nous serons tenus au courant. Les dates à retenir 20 et 21 mars. Il faudra également faire des affiches pour prévenir la population.

Stéphane Cuisset : suite à la réunion de la commission sports et culture, il a été envisagé l'organisation d'une journée découverte des associations sur le terrain de sports, en mai ou juin. Il voudrait savoir si 'il y a des volontaires car dans la commission, ils sont 4.

Une seule personne se porte volontaire : Marie Determe

La commission envisage également de remettre au goût du jour le concours des maisons fleuries et des illuminations. Le jury pourrait être composé des différentes associations et du conseil municipal.

Marie demande si le fait d'être membre du jury est compatible avec la démarche d'être compétiteur.

Stéphane : NON. Donc il faut choisir l'un ou l'autre.

La micro-folie sera installée dans la salle de la cantine et la scène du 6 au 16 avril 2021, mais compte-tenu des contraintes sanitaires, elle sera exclusivement réservée aux enfants. La commune devra prendre une assurance spécifique pour le temps de l'exposition.

Le bulletin municipal est en cours de réalisation :

- *Départ en retraite de Monsieur Jean Carion*
- *Alambic*
- *Micro-folie*
- *Voisins vigilants*

Sortie école : les sorties de l'école sont de plus en plus dangereuses. Les voitures stationnent n'importe où. Seul le parking de la place est correctement utilisé par les Parents d'élèves. Pour la sortie dans la rue Albert Lefevre, les voitures sont très mal garées dans la rue du Presbytère ou dans la rue A. Lefevre.

Monsieur le Maire réfléchi à faire la sortie des élèves « primaires » en direction du parking de la salle des fêtes. Si cela est possible, aucun enfant ne sortira sur la route.

Jean-Charles Coupez : souhaite que l'on retire le logo de la page Facebook. Tout le monde est d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20 h 30. La secrétaire, Mme. DETERME

ETAT CIVIL



NAISSANCES

La commune félicite les heureux parents !!

*Giulia Bruniaux, née le 16/12/2020 à Fourmies
Arthur Lasseaux, né le 30/12/2020 à Maubeuge
Maëva Vendeville, née le 19/01/2021 à Fourmies
Alix Bonduel, née le 24/02/21 à Fourmies*



DECES

La commune présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches du défunt.

Supernant épouse Lefevre Solange, décédée le 02/01/2021 à 88 ans

Monsieur Daniel Ribaut est décédé le 9 janvier à l'âge de 70 ans, il avait été membre du conseil municipal, trésorier du comité des fêtes et a occupé diverses fonctions dans la société « le Poulet du Nord » jusqu'à celle de directeur.

Les informations d'état civil, ont été autorisées par les personnes elle-même ou leur famille.

TERRAIN DE SPORTS

Avec l'arrivée des beaux jours, nous vous rappelons que l'accès au terrain de sports est ouvert à tous. Pour le court de tennis, merci de faire preuve de patience et de courtoisie pour que tout le monde puisse en profiter !

De nouveaux aménagements sont à l'étude pour diversifier les offres d'activités et que chacun y trouve son épanouissement.



S.O.S.

Pompiers	☎	18
Gendarmerie	☎	17
S.A.M.U.	☎	15
URGENCE	☎	112

INFOS UTILES

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Ramassage hebdomadaire, chaque jeudi après-midi

ENCOMBRANTS

A déposer à la déchetterie de LA CAPELLE



DECHETTERIES INTERCOMMUNALES DE LA THIERACHE DU CENTRE	VERVINS - SAINS-RICHAUMONT - LE NOUVION - LA CAPELLE	
	HORAIRES D'HIVER 1 ^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS	HORAIRES D'ETE 1 ^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE
LUNDI	13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
MARDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
MERCREDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
JEUDI	FERMETURE	
VENDREDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
SAMEDI	9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H	9 H à 12 H et 13 H 30 à 18 H
DIMANCHE	FERMETURE	
FERMETURE DES DECHETTERIES LES JOURS FERIES		



Dans son engagement de développement durable et de réduction de son empreinte carbone, la commune vous propose de vous envoyer le bulletin municipal par mail, merci de prendre contact avec le secrétariat pour nous laisser vos coordonnées.

N'hésitez pas à nous transmettre vos idées, vos remarques, vos suggestions ... Nous en tiendrons compte et essaierons de vous donner satisfaction.

Responsables d'Associations, transmettez-nous vos activités futures ou le compte-rendu de vos manifestations. Pensez-y dès maintenant. Tout cela paraîtra dans le prochain numéro. Merci de votre participation.

Les photos du bulletin municipal proviennent de crédit photos : Correspondant presse, et particuliers
Images/photos de Pixabay

Prochaine parution : JUIN 2021

Rédaction, Conception et réalisation du bulletin : La Commission Communication (Agnès Rousseaux, Vanessa Delcour-Gaudry, Jean Fourdrignier, Jean-Charles Coupeux et Stéphane Cuisset)

ALERTES PAR SMS

mesalertes.fr 
Service d'alertes citoyen



Météo, spectacle, bus scolaire, ... 
C'est vous qui choisissez

Connectez-vous sur

mesalertes.fr

Concrètement, comment faire ?

-  1 Rendez-vous sur le site mesalertes.fr
-  2 Indiquez le code postal de la commune
-  3 Sélectionnez les thématiques qui vous intéressent
-  4 Renseignez votre adresse, votre numéro de mobile et votre e-mail
-  5 Votre compte est activé ! Connectez-vous avec les identifiants communiqués par e-mail.



Il ne s'agit pas d'une application mobile mais juste d'un enregistrement de votre numéro de téléphone par la commune pour pouvoir vous alerter par SMS. C'est un service gratuit qui ne nécessite qu'un enregistrement sur mesalertes.fr

Quelques conseils pour vous inscrire :

- Nous vous conseillons de le faire via un ordinateur, l'enregistrement est plus simple !
- Etape 2 : entrer le code postal 02260 et sélectionner « LA FLAMENGRIE »
- Il faut s'enregistrer avec un Email ou Tél.  Continuer avec Email ou Tél.

L'enregistrement avec Facebook n'est pas encore activé

- Etape 4 : Pour l'enregistrement du numéro de mobile, il ne faut pas saisir le 1^{er} « 0 »

  France	+33 (0)6.12.34.56.78	
--	----------------------	---

Pour votre adresse, taper le nom de votre rue et sélectionner dans la liste (ne pas saisir le numéro de votre domicile, l'inscription s'effectue par secteur géographique)

 <input type="text" value="rue du midi"/>	
 Rue du Midi La Flamengrie, France	